

Une princesse sans visage face à la justice

Hussa Bint Salmane, sœur du prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane, doit être jugée le 9 juillet pour « complicité de violence ». Elle ne sera pas à l'audience. Son avocat s'exprime pour la première fois.

PAR JEAN-MICHEL DÉCUGIS

DE LA PRINCESSE, on ne connaît que son âge : 44 ans. Et sa filiation : elle est la sœur du prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane, l'homme fort de Riyad, surnommé MBS. Dans l'ordonnance du juge, le seul élément de personnalité mentionné sur Hussa Bint Salmane concerne le mandat d'arrêt émis à son encontre le 24 novembre 2017.

On aimerait pourtant en savoir plus sur cette princesse présentée par la défense comme « surdiplômée », « humble » et « très engagée pour la cause des femmes du royaume d'Arabie saoudite » mais qui doit être jugée le 9 juillet à Paris pour « complicité de violences avec arme », « vol » et « complicité de séquestration », comme l'a révélé « le Point ». La sœur de MBS est accusée d'avoir donné l'ordre à son « garde du corps » de frapper un artisan, venu effectuer des travaux dans sa chambre à coucher, avenue Foch dans le XVI^e arrondissement. Ce dernier, qui a porté plainte, affirme avoir été roué de coups, notamment au visage, et humilié. L'agent de sécurité l'aurait menacé d'une arme sur la tempe et lui aurait intimé l'ordre de s'agenouiller pour baiser les pieds de la princesse. « Il faut tuer ce chien, il ne mérite pas de vivre » aurait déclaré cette dernière.

REPARTIE DANS SON PAYS

Des faits fermement contestés par la défense de la princesse qui s'exprime ici pour la première fois. La sœur de MBS, qui ne bénéficie d'aucune immunité diplomatique, n'a jamais été entendue dans ce dossier embarrassant pour le Quai d'Orsay. Placée en garde à vue le 29 septembre 2016, trois jours après les faits, elle avait été libérée au bout de deux heures et demie par le parquet de Paris, dirigé à l'époque par François Molins, « peut-être soumis à des pressions [...] », note la juge dans son ordonnance. Ce « traitement d'exception » a « permis » à la princesse « de prendre la fuite et lui a donné le sentiment d'être au-dessus des lois », poursuit la juge.

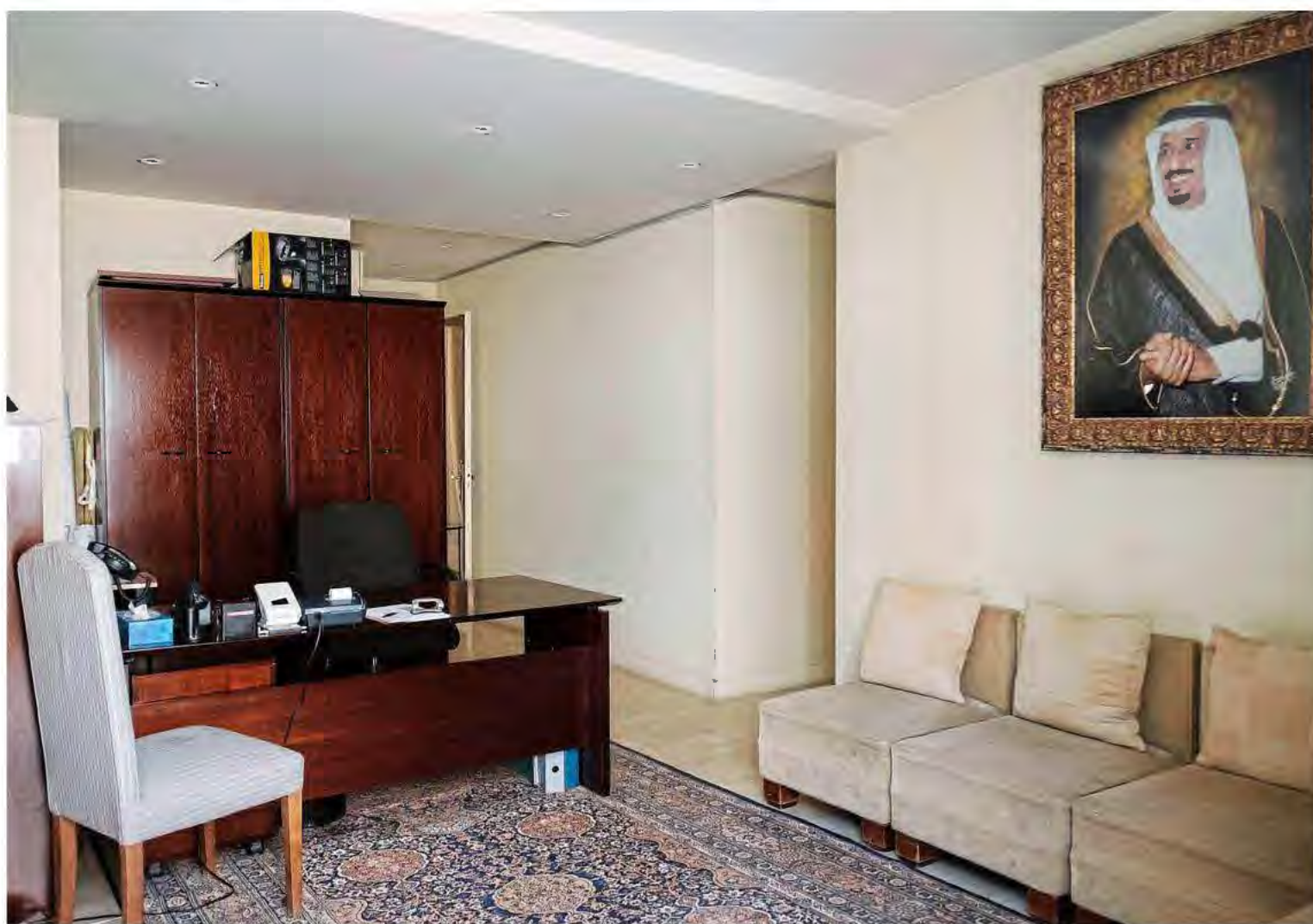
« Nous sommes les premiers à regretter que la princesse n'ait pu être entendue, réagit M^e Moyne. Ce n'est pas de son fait car tout a été fait à l'instruction pour que ce ne soit pas possible. » Le conseil précise : « Les convocations pour l'entendre ont toutes été adressées au 81, avenue Foch, où elle n'habite pas. Alors que la juge ne pouvait ignorer sa seule adresse réelle, au palais royal à Djeddah. » « Elle n'a jamais fui la justice française qui, par la suite, a même refusé de l'entendre. »

PAS DE PHOTO D'ELLE DEPUIS SES 8 ANS

Mardi, selon nos informations, la princesse ne sera pas à l'audience. La raison ? « La loi saoudienne et la garantie de sa sécurité interdisent la captation de son image. Ce qui pose la question de sa présence à l'audience », poursuit son avocat. Hussa Bint Salmane est une princesse sans visage. Les dernières images d'elle remontent à l'âge de 8 ans, celle qui circule sur Internet n'est pas elle.

Le 26 septembre 2016, Ashraf Eid, 56 ans, artisan d'origine égyptienne, effectuée avec un autre ouvrier des travaux dans la résidence de la famille royale. L'homme n'est pas un habitué des lieux, contrairement à ce qu'il prétend. Ses derniers travaux pour la famille royale remontent à 2008. Quelques jours auparavant, il s'est présenté à l'intendant de la résidence parisienne pour lui offrir des manges, rapportées d'un voyage en Egypte. Ce dernier lui a alors proposé des petits travaux.

Vers 18 heures, l'ouvrier qui se trouve au 7^e étage est appelé pour réparer la vasque de la salle de bains attenante à la chambre à



Avenue Foch (Paris). L'ouvrier qui faisait des travaux dans l'appartement de la princesse aurait été séquestré dans ce bureau après avoir pris une photo.

L'avocat de la princesse affirme qu'elle n'a reçu aucune des convocations de la justice puisqu'elles ont été envoyées avenue Foch alors que sa cliente n'y habite pas.

coucher de la princesse, au 5^e étage. A partir de là, deux versions s'opposent. D'après le récit de l'artisan, il prenait une photo de la pièce à réparer lorsque la princesse l'a accusé de voler son image à travers le reflet du miroir, pensant qu'il cherchait à vendre des clichés à la presse people. A contrario, Hussa Bint Salmane affirme que l'artisan se serait introduit dans la chambre à son insu, muni d'un appareil portable, l'objectif dirigé vers elle. Une chose est sûre : les images n'existent plus. L'appareil de l'artisan a été détruit.

Ce soir-là, la princesse appelle à la rescousse son agent de sécu-

rité Rani S., dit Rony, ancien champion du monde de boxe thaïe. L'attention de ce dernier a été attirée par des cris. Il serait entré dans la chambre au moment où la princesse se saisissait de l'appareil et que l'ouvrier se rapprochait d'elle. Il aurait alors procédé à une clé de bras pour coucher l'artisan sur le lit. L'ouvrier aurait remis ensuite son appareil de bonne grâce. Aujourd'hui gérant d'une société de protection rapprochée, celui qui est défendu par M^e Bouzrou a été mis en examen le 1^{er} octobre 2016 et doit aussi être jugé le 9 juillet.

UNE ARME RETROUVÉE MAIS PAS D'EXPERTISE ADN

Sur place, où nous nous sommes rendus, il apparaît impossible compte tenu de la disposition des lieux, que la princesse ait pu voir depuis sa chambre son reflet dans le miroir de la salle de bains, comme l'a pourtant déclaré l'artisan. « L'enquête a été lacunaire et à charge contre la princesse : la reconstitution des faits n'a pas été réalisée, les vidéos de surveillance n'ont pas été récupérées dans les délais utiles », relève M^e Moyne.

Parmi la dizaine de témoins entendus, aucun n'accrédite les coups dont aurait été victime l'artisan. Ni le fait qu'il ait été ligoté ou menacé d'une arme sur la tempe, même si un pistolet

LA RECONSTITUTION DES FAITS N'A PAS ÉTÉ RÉALISÉE
M^e MOYNE, AVOCAT DE LA PRINCESSE

comparable à celui décrit par l'artisan a été découvert au domicile de Rony. Mais aucune expertise ADN n'a été diligentée. La juge n'a retenu aucun des témoignages recueillis, au motif que tous émanent du personnel de la princesse ou de la société de Rani Saidi, à une exception près. Le collègue de l'artisan, qui est passé dans le bureau où celui-ci avait été séquestré, affirme qu'il n'a pas vu « de violence et qu'Ashraf n'était pas attaché ».

L'artisan lui-même, qui avait d'abord affirmé avoir été frappé pendant quinze minutes, a fini par évoquer des coups par intermittence, la juge relevant des blessures (moins de cinq jours interruption temporaire de travail) incompatibles avec son récit. Contacté, Georges Karouni, l'avocat d'Ashraf Eid n'a pas souhaité réagir. Selon nos informations, le 30 septembre 2016, l'ouvrier, encore en ITT, est venu chercher un chèque de 21 000 € correspondant aux travaux réalisés. Il paraissait détaché et serein, comme l'atteste une vidéo que nous avons pu consulter.



LA LOI SAOUDIENNE ET LA GARANTIE DE SA SÉCURITÉ INTERDISENT LA CAPTION DE SON IMAGE
M^e MOYNE, AVOCAT DE LA PRINCESSE